

nos sociétés et d'engendrer une plus grande compréhension entre nos Pays ». Il y est fait état par la suite de l'intention des gouvernements d'encourager des relations plus dynamiques entre les universités, les musées, les centres artistiques et littéraires ainsi qu'entre les participants culturels à titre individuels et de demander à l'Organisation des États américains (OEA) et à la Banque interaméricaine de développement (BID) de renforcer leurs plans et leurs programmes en vue de faciliter les échanges culturels ainsi que le flux d'informations culturelles et historiques. En dehors de ces mentions, aucune autre référence n'est faite à la culture dans les déclarations finales et les divers rapports rendus publics lors des sommets de Denver en 1995, de Carthagène en 1996 et de Belo Horizonte en 1997. Quant à l'OEA et à la BID, il ne semble pas que les deux organisations aient produit à date un quelconque document traitant spécifiquement de la culture en rapport avec la réalisation d'une zone de libre-échange des Amériques, même si elles demeurent toutes les deux activement impliquées dans la promotion des échanges culturels.

Ceci est d'autant plus inquiétant que la place des produits culturels dans les accords économiques multilatéraux et régionaux, comme on l'a déjà mentionné, est devenue depuis quelques années une question fort controversée qui, bien que centrée formellement sur les échanges et les investissements en matière de biens et de services culturels, n'en soulève pas moins le problème plus large de l'impact de la libéralisation des échanges sur les identités nationales et la diversité culturelle. Or, ce débat ayant cours au plan international, il serait pour le moins surprenant qu'il n'ait pas de répercussions sur le processus devant conduire à une zone de libre-échange des Amériques, surtout que deux de ses plus importants protagonistes, le Canada et les États-Unis, sont directement impliqués dans ce projet. Mais les préoccupations de ces derniers, en ce qui concerne la circulation des biens et services culturels, ne sont pas forcément celles des autres États de l'Hémisphère<sup>19</sup>. On peut donc s'attendre à de sérieux débats sur cette question lorsque viendra le temps de finaliser le projet en question, à moins qu'il ne soit décidé, d'un commun accord, d'ignorer celle-ci, ce qui serait déjà une décision dangereuse pour la préservation de la diversité culturelle dans l'avenir.

<sup>19</sup> Voir, sur le point de vue latino-américain en rapport avec cette question, la section 2.3.